



# Compte rendu Négociation C.E.T (Compte Epargne Temps) du 28 juin 2005.

Etaient présents pour la CFDT : Anne-Marie COAT ; Dany PLATEL et Pascal RISTANI.

M.MASSU rappelle l'article 6 de l'accord ombrelle ; ce dernier est limité dans le temps.  
A fin mai 2005, il y a un total de 7220 jours de rtt qui ont été mis sur le CET, pour DCF. (C'est-à-dire sur 6500 membres de l'encadrement)  
La direction désire trouver une solution pour solder ces jours et semble vouloir aller sur un accord d'ici le 31 mai 2006.

## Intervention CGC :

La CGC désire aller sur un accord et reprend en gros les idées de la loi :

- comment alimenter ce CET ?
- que les jours de CP ne puissent pas y entrer.
- oui aux heures de récup mais avec des limites.
- éventualité d'un départ anticipé pour la retraite.
- que les augmentations de salaires ne puissent pas alimenter le CET.
- oui à l'intéressement mais avec des limites.
- la participation est déjà bloquée donc OK.
- création d'un PERCO.
- veut l'étendre à tous les salariés.

Pour toutes ces idées, la CGC insiste sur le volontariat et une gestion par un organisme extérieur (AGRR par ex).

*Intervention d'Anne-Marie COAT qui demande à M.MASSU pourquoi on parle du Groupe Casino, alors que la convocation était pour DCF.*

*M.MASSU répond qu'il veut aller sur un accord de groupe car les problèmes touchent plusieurs sociétés.*

*Anne-Marie COAT regrette que nous ayons pas été avertis plus tôt.*

## Intervention CGT :

La CGT attire l'attention sur le risque de dérive ; il est déjà difficile de gérer l'encadrement, il serait risqué de l'étendre aux employés.

**Intervention FO :**

FO veut cadrer un accord et est ouvert à toutes les propositions faites précédemment par la CGC.

**Intervention CFTC :**

OK pour tout mais le CET concerne surtout l'encadrement.

**Intervention UNSA :**

- est favorable à l'extension aux employés.

**Intervention CFDT :**

- il faut absolument cadrer le volontariat et la possibilité pour le salarié de choisir parmi toutes les options retenues.

M.MASSU retient donc :

- il faut sauvegarder les acquis des jours RTT au 31 mai 2006.
- aller vers un accord de groupe pour faciliter les passerelles.
- Faire un CET comme le prévoit la loi pour l'encadrement et l'élargir aux employés.
- exclure la 5<sup>o</sup> semaine de congés.
- possibilité d'inclure les jours d'ancienneté.
- on exclurait les repos compensateurs et les augmentations de salaires.
- il faut cadrer la situation de départ du Groupe.
- limiter et plafonner le nombre de jours à mettre dans le CET.
- Fixer la source d'alimentation, l'utilisation et la conversion des acquis au sein du CET.

Fin de la réunion.